

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2019

L'An deux mille dix-neuf

Le Treize Mars, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mme SEGUI Hélène, Présidente

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.03.2019

PRESENTS : SEGUI H., GROLLEAU D., FAUCHER M., MAROUSSIE G., BOURNEL P., ROBIN A., BOBINEAU P., ARCHAMBAUD M., MASSIOT J.

ABSENT : CHARLÉ L

Secrétaire de séance : Mr BOURNEL Paul

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 février 2019
- Comptes de gestion 2018 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, lotissement de la Zone Artisanale, Caisse des Ecoles, commerce Multi-services)
- Comptes administratifs 2018 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, lotissement de la Zone Artisanale, Caisse des Ecoles, commerce Multi-services)
- Affectation du résultat d'exploitation 2018 de la commune
- Etat des restes à réaliser pour l'année 2019
- Demande de Subvention ADMR (aide à Domicile en Milieu Rural)
- Rénovation de la Mairie, Avenants
- Délibération portant opposition au Transfert obligatoire de la compétence assainissement prévue à l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi notre » et report dudit transfert
- Commande certificats de signature électronique
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de supprimer la délibération :

- Rénovation de la Mairie, Avenants

Et de rajouter la délibération suivante :

- Agrandissement garderie périscolaire, études diverses.

Le précédent compte rendu de réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion communal du Budget Principal, 9 Voix Pour
- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe du Lotissement de La Passerelle, 9 Voix Pour
- Approuve le compte de gestion du Budget Commerce Multi Services, 9 Voix Pour
- Approuve les comptes administratifs 2018 du Budget Principal, du budget Annexe du Lotissement de La Passerelle, du Budget Commerce Multi Services
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018, comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Excédent antérieur reporté	+ 564 023.85
Résultat de l'exercice	+ 123 717.02
Excédent au 31/12	+ 687 740.87

Investissement	
Solde d'exécution N-1	+ 239 391.12
Excédent R001	+ 66 389.59
Soldes des restes à réaliser	- 416 257.41
Besoin de financement	110 476.70
Affectation complémentaire en réserves (1068).....	110 476.70
Affectation à l'excédent reporté (R002)	577 264.17

- Accepte de verser la subvention d'un montant de 2 055.00 € à l' ADMR
- S'oppose au transfert de la partie de compétence assainissement représentée par l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au 01^{er} janvier 2020,
- Décide de reporter au 01^{er} janvier 2026 ledit transfert, sous réserve d'une délibération de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour une prise de compétence postérieure au 01^{er} janvier 2020 et avant le 01^{er} janvier 2026 et sans que le droit d'opposition des communes membres n'ait été acquis,
- Autorise Monsieur le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération notamment en la notifiant à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.
- Autorise Monsieur Le Maire à renouveler l'achat de deux signatures électroniques au Centre Départemental de Gestion
- Autorise Monsieur Le Maire à contacter les Bureaux d'Etude afin de faire les études diverses pour l'agrandissement de la Garderie Périscolaire :
 - 1) Etude de Sol avant travaux
 - 2) Mission Contrôle technique conception
 - 3) Mission SPS (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs)

Les offres les mieux disantes seront retenues.
- S'abstient concernant la motion « Contribution du Conseil Départemental de la Vendée au Grand Débat National »
- Questions diverses

Fin de séance 21 h 45